

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 29 mars 2005

N° 2005-5

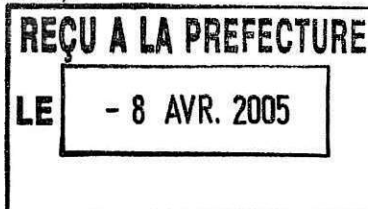
Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil cinq, le 29 mars à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	13	
Date de la convocation :	18 mars 2005	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DAGEN, DE MARSAC, GARRIGUES, GUIRBAL, MASSAT, MOIGNARD, PLAGES, QUÉREILHAC, ROSET et STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, MOUNIE, NONORGUES, ROGER et SAUTEDE.

Assistaient à la séance : MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte).

OBJET : Budget Primitif 2005.



Le projet de Budget Primitif 2005 joint en annexe s'inscrit strictement dans le cadre des orientations budgétaires présentées lors de la réunion du Comité Syndical du 28 février 2005.

Celui-ci intervenant après le vote du Compte Administratif, il intègre donc les résultats de l'exercice 2004 ainsi que les crédits de report.

Les principales caractéristiques de ce budget concernent :

I. Pour la section de fonctionnement

a) En dépenses

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 3 810 129,81 € (soit +1.2 % par rapport au BP 2004) correspondant pour l'essentiel :

- * aux dépenses de traitement, tri et transport pour un montant global de 2 918 500 € répartis ainsi :

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex

☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

- 2 670 000 € de prestations de services correspondant aux marchés de traitement, tri et transport (jusqu'au terme des marchés le 21 janvier).
Ces prévisions intègrent la révision des prix des prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective (+5 %) et la mise en œuvre de ce type de collecte en année pleine pour l'ensemble des collectivités ;
- 248 500 € de dépenses liées à l'exécution en régie directe des transports comprenant :
 - 98 500 € de dépenses de carburants,
 - 93 900 € de charges de personnel,
 - 12 000 € d'assurances,
 - 12 220 € d'intérêts d'emprunt,
 - 31 880 € d'entretien, contrôles et dépenses diverses.

A ces dépenses de fonctionnement s'ajoute la part d'amortissement du capital de l'emprunt affectée à cette opération et imputée en section d'investissement (98 500 €).

- * aux dépenses de personnel (hors transport) pour un montant de 337 920 € intégrant le personnel de la structure (3 personnes) et le remboursement du personnel mis à disposition pour l'exploitation des quais (5 équivalents temps plein pour l'exercice 2005 et 2 à régulariser au titre de 2004).
- * aux frais financiers (hors matériel de transport) pour un montant de 82 000 €. Il s'agit de la part intérêt de l'emprunt contracté pour l'opération d'ensemble d'aménagement des quais de transfert.
- * les dépenses pour le fonctionnement des quais dans leur version provisoire actuelle pour 37 210.81 € (carburants, entretien, réparation, ...).
- * les dépenses de fonctionnement à caractère général (assurances, fournitures, informatique, ...) pour 32 000 € et une provision pour honoraires divers de 15 000 €.
- * une provision pour dépenses imprévues de 72 000 € soit 1.9 % des dépenses de la section.
- * l'autofinancement de la section d'investissement pour 315 500 € dont 54 545.36 € de dotations aux amortissements et 260 954.64 € de virement.

b) En recettes

Le budget étant équilibré en dépenses et recettes par section, les recettes de fonctionnement s'élèvent également à 3 810 129.81 € et correspondent :

- pour 3 252 892 € aux contributions des communes et groupements établies sur la base des quantités prévisionnelles et des barèmes arrêtés en 2003 et 2004, et reconduits en 2005 dans le cadre des décisions prises lors des orientations budgétaires (cf. tableau en annexe),
- pour 100 000 € à la contribution du Conseil Général au fonctionnement de la structure,
- pour 40 000 € aux prévisions de produits de vente des Journaux-Revues-Magazines (JRM),
- pour 417 237.81 € à l'excédent de fonctionnement reporté tel que celui-ci a été affecté à l'issue du vote du Compte Administratif.

II. Pour la section d'investissement

La section d'investissement est constituée, aussi bien en dépenses qu'en recettes, des reports et des inscriptions nouvelles.

A. Les reports

a) En dépenses

Les reports de dépenses sont constitués des « restes à réaliser » de l'exercice 2004, c'est-à-dire des crédits ouverts au Budget 2004 mais non utilisés au 31 décembre du fait du décalage dans la réalisation des programmes.

Ces reports concernent :

- pour 800 000 € les acquisitions de matériel de transport (effectuées en janvier 2005),

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- pour 3 946 190.75 € les opérations d'aménagement des quais (solde quais provisoires, démolition des incinérateurs, infrastructures, voirie),
- pour 449 225.50 € les opérations de réhabilitation de la décharge de Réalville et du dépôt de mâchefers d'Auvillar (1^{ère} tranche inscrite en 2004),
- 4 154.35 € pour les investissements de la structure (matériel informatique et véhicule).

b) En recettes

- pour 952 900 € d'emprunt dont 800 000 € concernant l'emprunt contracté pour le financement des acquisitions de matériel de transport,
- pour 1 871 500 € de participations (subvention de l'Europe, ADEME, Département et participation des collectivités concernées par les opérations de réhabilitation des sites de Réalville et d'Auvillar).

B. Inscriptions au titre du BP 2005

a) En dépenses

Il s'agit :

- pour 218 500 € de remboursement d'annuités d'emprunt (part capital) dont 98 500 € pour l'emprunt relatif aux acquisitions de matériel et 120 000 € pour les aménagements des quais ;
- 90 000 € de frais d'études pour permettre le lancement d'opérations nouvelles dans le cadre des nouvelles compétences susceptibles d'être transférées conformément aux propositions formulées lors des orientations budgétaires ;
- 60 000 € de dépenses imprévues.

En marge de ces inscriptions budgétaires figure un ajustement des crédits reportés au titre de l'opération d'aménagement des quais (-500 000 €) tenant compte des estimations définitives des projets et des décisions prises (suppression des couvertures, ...).

b) En recettes

Les recettes du Budget Primitif sont constituées :

- pour 315 500 € par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement dont :
 - 54 545.36 € d'amortissement des immobilisations,
 - 260 954.64 € de virement de la section de fonctionnement.
- pour 176 976.38 € par l'excédent de fonctionnement 2004 affecté à la section d'investissement à la suite du vote du Compte Administratif,
- pour 53 000 € par le produit du FCTVA résultant des opérations d'investissement réalisées au titre de l'exercice 2003 (quais provisoires et acquisitions de chariots élévateurs),
- pour 2 198 194.22 € par le solde d'exécution reporté de 2004.
Ce solde d'exécution reporté permet de couvrir strictement, avec l'addition de l'excédent de fonctionnement 2004 affecté aux opérations d'investissement (176 976.38 €) et des reports de recettes (2 824 400 €), le montant des reports de dépenses (5 199 170.60 €).

Comme pour les dépenses, figure également un ajustement des crédits reportés en recettes pour l'opération d'aménagement des quais (-500 000 €) tenant compte à la fois de la diminution des prévisions de dépenses et des informations données en 2004 par les services de l'Etat concernant les subventions européennes.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le Budget Primitif 2005 proposé par le Président ;
- approuve le montant des contributions 2005 selon le détail figurant en annexe à la présente délibération.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE - 8 AVR. 2005
ET DE SA PUBLICATION LE - 8 AVR. 2005
Montauban, le 11 AVR. 2005

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON

